

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO
Véronique RIOU

Date :25 mars 2010

Heure de début :10 h

Heure de fin :13 h

Lieu : Centre administratif
Jean Monnet

N/réf. : MB/AP/MB
PJ : 1

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Présents : confère liste d'émargement

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale de l'eau) a été retenu au dernier moment et n'est donc pas disponible pour présider cette réunion du bureau. Aussi, Monsieur Alain BAGOUET (vice-président de la CLE) présente l'ordre du jour. Le point essentiel de la réunion est la révision du SAGE.

I. REVISION DU SAGE

▪ Rappel des grands principes et du calendrier pour la révision

Mademoiselle Astrid PICHODO présente le cadre et le déroulé des différentes étapes pour la révision du SAGE. L'objectif est de valider l'évaluation du SAGE actuel en juin 2010 et de préparer le nouveau SAGE pour juin 2011. Aussi, il apparaît que ce calendrier est très serré. La démarche pour la concertation n'a pas encore été définie (réunions thématiques des membres de la CLE, ...).

Certains objectifs du SAGE actuel sont plus ambitieux que ceux du SDAGE. Monsieur Claude GOURVIL demande que soient conservés les objectifs du SAGE. Il est rappelé que les dispositions du SDAGE sont des minima, cependant les SAGE peuvent aller plus loin. Monsieur Alain BAGOUET précise qu'il ne faut pas perdre les acquis du premier SAGE.

Monsieur Thierry GENETTAIS (agence de l'eau Loire-Bretagne) précise que les SAGE issus de la loi sur l'eau de 2006 sont plus contraignants puisqu'ils sont également opposables aux tiers à travers le règlement. Le SAGE Mayenne actuel est le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) auquel il faut rajouter un règlement.

Une nouvelle évaluation environnementale devra accompagner la révision du SAGE. Une note de cadrage peut être demandée auprès de l'autorité environnementale afin de préciser les thèmes devant absolument être pris en compte dans la révision du SAGE. Le courrier de demande de note de cadrage pour le SAGE est en préparation.

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 28
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

▪ ***Prise en compte du SDAGE***

Mademoiselle Astrid PICHODO présente les dispositions du SDAGE qui concernent le SAGE Mayenne (voir diaporama sur le site du SAGE, rubrique documentation, les comptes-rendus de réunion).

La morphologie

Il est demandé aux SAGE d'identifier les ouvrages à effacer, à araser ou ouvrir partiellement, à aménager de dispositifs de franchissement ou à gérer différemment.

Monsieur Joseph GUILBAUD souhaite que le SAGE propose les mêmes ouvrages que ceux identifiés par les syndicats de bassins. En effet, les syndicats sont à une échelle plus adaptée pour définir les actions sur les ouvrages. Il n'est pas souhaitable que la dynamique déjà engagée sur les travaux en cours soit cassée.

Il regrette que les résistances vis-à-vis des interventions sur les ouvrages sur certains bassins aient une répercussion sur les actions menées sur les autres bassins.

Monsieur Thierry GENETTAIS rappelle que l'intérêt de cette liste est également d'identifier des ouvrages qui ne font pas partie d'un programme de restauration mais pour lesquels des financements seront possibles.

Monsieur Didier BOURBON précise que les CLE seront consultées sur la liste des ouvrages prioritaires courant 2010.

Les têtes de bassin

Sur les petits affluents en tête de bassin, on retrouve parfois plus de 50 mg/L de nitrate. Dans l'Orne, on observe une intensification des élevages ; les arrachages de haies et drainages des terres sont relativement importants. On observe également des problèmes de pesticides qui ne se retrouvent pas forcément en aval du bassin.

Monsieur Joseph GUILBAUD indique que l'étude sur les débits réservés du Vicoin a mis en évidence l'absence de notion de bassin versant et de solidarité interterritoriale essentielles pour la gestion de l'eau. Il apparaît indispensable de communiquer afin de faire prendre conscience des responsabilités des territoires de l'amont sur les problèmes rencontrés en aval.

Il est rappelé que toutes les dispositions du SDAGE sont à prendre en compte et pas uniquement celles qui concernent directement les SAGE.

▪ ***Prise en compte du programme de mesures***

Monsieur Thierry GENETTAIS présente le programme de mesures.

Sur le bassin de la Mayenne, 80% des masses d'eau sont déclassées par la morphologie, 18% par les nitrates et/ou les pesticides. Seulement 17 % des cours d'eau atteindront le bon état en 2015 avec les programmes d'actions en cours ou prévus.

Le montant du programme de mesures sur le bassin de la Mayenne s'élèverait à 82 millions d'€.

Concernant les captages prioritaires, les actions seront menées en amont des captages et non sur l'ensemble des zones identifiées dans le programme de mesures.

Les démarches de programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau ont globalement bien démarrés sur le bassin à l'exception de la Varenne et de l'Égrenne, secteur pour lequel il n'y a pas de structure porteuse identifiée pour le moment.

Pour le bassin de la Gourbe et de la Vée, un contrat a été signé mais les travaux de restauration et d'entretien n'ont toujours pas commencé.

▪ **Évaluation du SAGE**

Mademoiselle Astrid PICHODO présente l'organisation de l'évaluation et la finalité du document produit.

Il est précisé que si les données de 2008 ne sont pas disponibles fin avril, la mise à jour des indicateurs se fera sur les données 2007.

Monsieur Claude GOURVIL souhaite que l'évaluation permette de simplifier le document et de le rendre plus lisible en limitant par exemple le nombre de leviers.

▪ **Questionnaires et réunions pour les collectivités**

Il est proposé de rajouter, dans le questionnaire à destination des membres de la CLE, des questions ouvertes notamment sur la plus-value de la démarche SAGE, les problématiques prioritaires et les attentes principales vis-à-vis de la révision.

Dans le questionnaire à destination des collectivités, la question concernant les problématiques à développer dans le SAGE sera mise à la fin du document.

Des réunions seront organisées début mai pour les collectivités (essentiellement communes et communautés de communes) afin de leur présenter les attentes du SAGE sur les sujets tels que l'économie d'eau, la réduction des pesticides ou l'inventaire des zones humides. Il est également intéressant de leur rappeler les conditions de financement de ces opérations.

II. DOSSIERS POUR AVIS

Mademoiselle Astrid PICHODO présente quatre dossiers transmis pour avis :

- *Dossier relatif à une industrie, installation classée pour la protection de l'environnement, (société SAS SANDERS à AZÉ),*

Avis favorable.

- *Dossier relatif à un élevage, installation classée pour la protection de l'environnement, (GAEC Chaignon à LONGUEFUYE),*

Les bilans de fertilisation de ce projet présentent un excédent de phosphore de 11 % par rapport aux exportations par les cultures. Toutefois, des mesures compensatoires sont proposées (intégration des phytases, couverture des sols, conservation des prairies et ripisylves, bandes enherbées de 10 mètres). Des analyses de sols périodiques sont également prévues. Le GAEC pétitionnaire a acheté 55 ha de terres pour pouvoir augmenter les surfaces épanchables.

Monsieur Jean BARREAU rappelle que pour atteindre l'équilibre en phosphore, il faut diminuer le cheptel et compléter la fertilisation par de l'azote minéral ce qui a donc des répercussions économiques pour l'exploitant. Il précise également que les terres rachetées par ce GAEC ne permettront pas d'installer un jeune exploitant. De plus, ces rachats de parcelles ne seront pas toujours possibles du fait de la diminution de la superficie des terres agricoles.

Monsieur Joseph GUILBAUD souligne l'effet pervers de devoir ajouter de l'azote minéral pour atteindre l'équilibre de la fertilisation et demande de raisonner sur l'aspect environnemental global.

Monsieur Didier BOURBON précise que le phosphore est un paramètre déclassant pour la qualité des masses d'eau. Une masse d'eau sur la Mayenne aval est d'ailleurs en report d'objectif à cause du paramètre phosphore.

Dans ce dossier, il aurait été souhaitable qu'apparaisse clairement l'effet des mesures compensatoires proposées sur l'excédent de phosphore.

Il est rappelé qu'un avis ne doit pas être favorable si le dossier ne répond pas aux préconisations du SAGE.

Aussi, un **avis réservé** est formulé en demandant des précisions et des garanties sur la mise en place et l'efficacité des mesures compensatoires ainsi qu'un suivi et une exploitation des analyses de sols proposées.

- *Dossier relatif à un élevage, installation classée pour la protection de l'environnement, (élevage bovin et porcin à BARENTON par le GAEC de Meslier),*

Cet élevage se trouve sur le bassin de la Sélune. Seuls 2 ha sur les 130 ha de surface agricole utile (SAU) sont sur le bassin de la Mayenne. Aussi, il est demandé de se référer à l'avis du SAGE Sélune.

- *Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, (Plan d'aménagement d'ensemble sur la commune de MOULAY),*

Ce dossier a déjà été présenté au bureau le 20 novembre 2009. Des réserves avaient été émises concernant la compensation de la destruction de zones humides. Aussi, le pétitionnaire a modifié son projet sur les points suivants : réduction de la surface de zones humides impactée (passant de 5900 m² à 2570 m²), mesures compensatoires de recréation de zones humides (2 250 m²), restauration de cours d'eau et préservation des espaces verts autour des milieux humides.

Les réserves ont été levées et **un avis favorable** a été émis sur le dossier.

- *Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : dossier de demande de renouvellement d'autorisation pour exploiter les installations hydroélectriques sur la Mayenne par la société SHEMA,*

La société SHEMA qui exploite 16 microcentrales sur la rivière La Mayenne prévoit de renouveler tous ses équipements par la mise en place de turbines nouvelles générations appelées VLH (very low head). Ce projet permettra une amélioration de la production hydroélectrique. Sur le plan piscicole, ces turbines sont dites ichthyophile car elles permettent la dévalaison des anguilles. Parallèlement, au titre des mesures compensatoires, le demandeur mettra en place, sur les ouvrages concernés, les dispositifs de franchissement adaptés pour la montaison de l'anguille. Par ailleurs, ce projet n'aura aucun impact sur les débits des cours d'eau et permettra une meilleure intégration paysagère du dispositif par rapport à l'existant.

Un **avis favorable** a été émis sur le dossier.

III. RAPPORT ANNUEL 2009

Madame Véronique RIOU présente le rapport annuel d'activités 2009.

Le bilan des dossiers transmis en 2009 est également présenté :

- 26 dossiers pour avis,
- 98 dossiers pour information.

Le rapport n'appelle pas de remarques particulières et sera présenté sous la même forme à la CLE.

IV. QUESTIONS DIVERSES

▪ *Guide économies d'eau*

Madame Véronique RIOU indique que le guide pour les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics a été complété depuis la réunion du bureau de novembre. Il a été transmis pour avis aux membres du bureau. Ceux-ci sont invités à faire remonter leurs observations avant l'édition du document mi-avril. Il sera présenté à la CLE lors de la prochaine réunion.

▪ *Contrat régional de bassin versant (CRBV)*

Madame Véronique RIOU présente l'état d'avancement du CRBV. En 2009, près de la moitié des opérations inscrites au contrat ont été engagées. L'avancement du contrat est relativement équilibré entre les différents thèmes. Elle rappelle que l'année 2010 est la dernière année du contrat. Pour préparer un second contrat, les points suivants doivent être pris en compte :

- les actions inscrites au premier contrat et non réalisées ne pourront pas être réinscrites au second contrat sauf si le retard n'est pas lié à la volonté du maître d'ouvrage mais à des délais de procédures ;
- tous les crédits inscrits doivent être engagés (les crédits mobilisés par des opérations qui ne se réaliseront pas permettront de proposer de nouvelles opérations dans un avenant) ;
- un second contrat ne peut être présenté à la région que lorsque 50 % des crédits engagés auront été versés.

▪ *Zones humides*

Mademoiselle Astrid PICHODO présente les conclusions du dernier groupe de travail zones humides et l'état d'avancement sur les inventaires de zones humides fonctionnelles sur le bassin.

▪ *Désignation d'un représentant à la commission départemental des risques naturels majeurs*

Le préfet de la Mayenne sollicite la désignation de représentants à la commission départementale des risques naturels majeurs. Monsieur Marc BERNIER proposera les représentants.

▪ *Réunions sur le SDAGE organisées par Pays-de-la-Loire Nature Environnement*

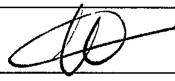
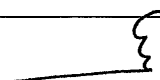
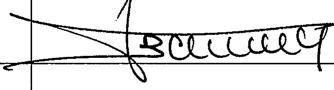
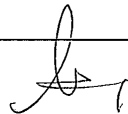
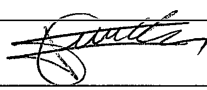
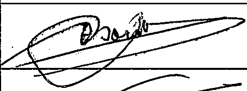
Madame Véronique RIOU indique que l'association Pays-de-la-Loire Nature Environnement organise deux réunions de présentation du SDAGE : le 6 mai à l'HUISSERIE et 15 juin à MAYENNE.

Le Président de la commission locale de l'eau,



Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Mayenne - Réunion de bureau le 25 mars 2010

1 ^{er} collège	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	
	Madame Nicole BOUILLON Conseillère générale de la Mayenne	Excusée
	Monsieur Claude GOURVIL Conseiller général de la Mayenne	
	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	Excusé
	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
	Madame Françoise MARCHAND Représentant du parc naturel régional Normandie-Maine	Excusée
	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	Excusé
	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du segreen	
	Monsieur Roger MAROT Syndicat de bassin de la Jouanne	Excusé
	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat du bassin du Vicoin	
	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat de bassin de l'Ernée	
	Monsieur Daniel LEROY SIAEP de Mayenne, Colmont et Varenne	
2 ^{ème} collège	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne	
	Monsieur Nicolas BARBEROT CCI de la Mayenne	
	Monsieur Jean POIRIER Président de la Fédération départementale pour la pêche et protection du milieu aquatique	
	Monsieur Anthony CHÉRUBIN Mayenne nature environnement	
	Monsieur Michel PERRIER Association Mayenne vivante	
	Monsieur Jean-Paul DORON Président de la fédération de pêche de l'Orne	
3 ^{ème} Collège	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	
	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Paul FERRAND	
	Préfecture de la Mayenne Madame Isabelle HUIGNARD	Excusée
	MISE de la Mayenne Monsieur Didier BOURBON	
	MISE de l'Orne Monsieur SERAIS Antier	
	MISE du Maine-et-Loire Monsieur Y. DUPRES	Excusé